

Duplicata

GREFFE
DU
TRIBUNAL DE COMMERCE
DE BREST

R E C E P I S S E D E D E P O T

32 RUE DE DENVER
COURS DAJOT
29285 BREST CEDEX
TEL 98 43 31 31 - MINITEL 36 29 22 22

FIDAL

BP 298

56008
VANNES CEDEX

V/REF :
N/REF : 90 B 192 / A-1612

LE GREFFIER DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE BREST CERTIFIE
QU'IL LUI A ETE DEPOSE A LA DATE DU 14/09/93, SOUS LE NUMERO A-1612,

P.V. D'ASSEMBLEE DU 29/09/93

MODIFICATION DE(S) COMMISSAIRE(S) AUX COMPTES

... CONCERNANT LA SOCIETE
SOFICAR
SOCIETE ANONYME
43 RUE VOLTAIRE
29200 BREST

R.C.S BREST B 378 081 772 (90 B 192)

7 LE GREFFIER

SOFICAR
S.A. au capital de 2.250.000 Francs
SIEGE SOCIAL : 43 Rue Voltaire
29200 BREST
R.C.S. : BREST - B 378 081 772

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 29 SEPTEMBRE 1992

APPROBATION DES COMPTES DE L'EXERCICE CLOS
LE 31 MARS 1992

PROCES-VERBAL DE DELIBERATION

EXTRAIT

.....
QUATRIEME RESOLUTION - NOMINATION D'UN COMMISSAIRE AUX COMPTES TITULAIRE

L'assemblée générale nomme aux fonctions de commissaire aux comptes titulaire, pour une durée s'étendant sur six exercices, FIDUCIAIRE DE FRANCE boulevard de la Résistance 56000 VANNES.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

FIDUCIAIRE DE FRANCE qui succède à Gilbert ROCHE 18 Quai du Commandant Malbert - 29200 BREST dont le mandat est arrivé à expiration a accepté les fonctions qui viennent de lui être conférées après avoir déclaré satisfaire à toutes les conditions requises par la loi et les règlements pour l'exercer.

CINQUIEME RESOLUTION - NOMINATION D'UN COMMISSAIRE AUX COMPTES SUPPLEANT

L'assemblée générale nomme aux fonctions de commissaire aux comptes suppléant Monsieur LAVEIX demeurant à VANNES (56000) Boulevard de la Résistance, qui exercera, le cas échéant ses fonctions pour le temps restant à courir du mandat confié au titulaire ou pendant le temps où celui-ci sera temporairement empêché.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Monsieur LAVEIX qui succède à François BOULIN - 58 Rue du Général de Gaulle - 56300 PONTIVY dont le mandat est arrivé à expiration a accepté les fonctions qui viennent de lui être conférées après avoir déclaré satisfaire à toutes les conditions requises par la loi et les règlements pour l'exercer.

.....
Pour extrait certifié conforme

